

CCF

OU QUAND LE
MINISTÈRE PRATIQUE
LE TRAVAIL
DISSIMULÉ

RAS-LE-BOL DU
BÉNÉVOLAT !!!

CONSTAT

- ✓ Les enseignant.es n'ont été concerné.es, ni par le passage des 40 h au 39 h, ni par les réductions du temps de travail des 35 h, alors qu'il y a eu **une augmentation de la charge de travail des personnels.**
- ✓ Avec l'inflation, avec le gel du point d'indice et avec des salaires bien inférieurs aux autres pays de l'OCDE, **la rémunération des agents ne cesse de baisser.**
- ✓ La réforme du Bac Pro (sept. 2023) a considérablement augmenté le nombre d'épreuves en CCF (notamment en pluri, oraux et pratiques).
Ex : Bac SAPAT - ECCF E7.1 et E7.2 : pratique explicitée 1h x 30 élèves = **30 heures de présence supplémentaires ... Et ce, pour un seul CCF !!!**
Quand on multiplie par le nombre de CCF effectué par un.e enseignant.e, on arrive bien souvent à plus de 80 heures de face à face/CCF supplémentaires !!!
- ✓ En tout état de cause, « l'évaluation en CCF (oral, pratique) est considérée comme du face à face », cela doit donc être compté comme tel. Au delà de cette évidence, **il n'y a pas de texte réellement opposable car le MASA refuse de légiférer (à défaut du MEN, qui a mis en place une indemnité de sujétion ou de CCF).**

NOS REVENDICATIONS

Au nom de l'équité et de la qualité de ces diplômes nationaux, nous refusons que les examens soient de plus en plus évalués sous de CCF.

Pour la CGT, il est absolument inacceptable que les agents viennent oeuvrer bénévolement jusqu'à 15 % de leur temps. Il s'agit bien de travail dissimulé et non rémunéré.

En l'absence de texte officiel, la CGT propose :

- **soit de ne plus faire de CCF hors des horaires de cours et de face à face.**
- **soit, à minima, l'application de l'arrêté du 13 avril 2012 en fixant, par contre, à 22€ / heure passée en CCF, soit 1760 € pour 80 heures de CCF.**